* ***Conditions***

Une fois l’autorisation accordée, vous pourrez vous rapprocher du prestataire pour faire réaliser le panneau.

Entreprise fabriquant des panneaux

Les panneaux seront apportés par vos soins à l’accueil de la Mairie. Ils seront installés par le Service Technique.

Le coût de la signalétique est à la charge du demandeur.

La Mairie n’est en aucun cas responsable du règlement de la facture de la commande.

La gestion de tous panneaux sur la voie publiques et leurs emplacements, demeure de la seule responsabilité de la municipalité. Si pour des raisons d’urbanisme ou de sécurité, l’emplacement des panneaux doit être modifié, cela se fera en concertation avec le demandeur.

Fait à………………………………….le……………………………….

Signature